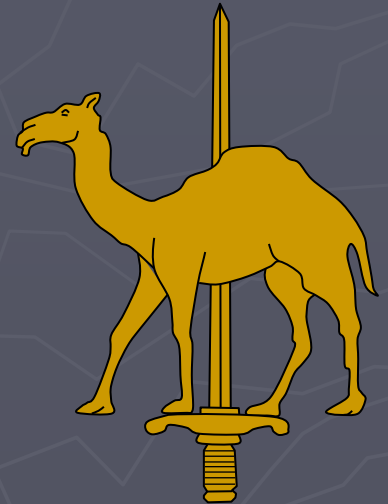


La Garde Nationale et Nomade du Tchad : un outil d'exercice des services régaliens de l'État adapté aux espaces saharo- sahéliens.



Leçons de l'expérience
tchadienne



Populations nomades

- ▶ 350.000 personnes
- ▶ entre 3 et 5% de la population totale du Tchad
- ▶ occupe une zone d'environ 400.000 km²
- ▶ Principes d'équité sociale
- ▶ Besoin d'une force de sécurité adaptée

Principaux problèmes sécuritaires des populations nomades

- ▶ respect des couloirs de transhumance
- ▶ vols de bétail, bétail errant (fourrières)
- ▶ trafics (notamment bétail)
- ▶ violences ou conflits intercommunautaires
- ▶ accès à l'eau, contrôle de l'eau
- ▶ banditisme, coupeurs de route
- ▶ accès à l'administration
- ▶ détention illégale d'armement

La GNNT

- ▶ Historique 1910-1992
- ▶ Conférence nationale souveraine 1993
- ▶ Missions de police rurale
- ▶ Défense opérationnelle du territoire

CHAPITRE IV

DE LA GARDE NATIONALE ET NOMADE

Article 199. - La Garde Nationale et Nomade a pour missions :

- la protection des autorités politiques et administratives ;
- la protection des édifices publics;
- le maintien de l'ordre en milieu rural et nomade;
- la garde et la surveillance des maisons d'arrêt.

Article 200. - L'action de la Garde Nationale et Nomade s'exerce sur l'ensemble du territoire national dans le respect des libertés et des droits de l'Homme.

Article 201. - L'organisation, le fonctionnement, les autres missions et attributions de l'Armée Nationale, de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale et de la Garde Nationale et Nomade sont fixés par la loi.

Effort en sécurité intérieure

- ▶ Unités recrées
- ▶ Personnels réaffectés



Perspectives et recommandations

- ▶ Valoriser la surveillance des zones inoccupées
- ▶ Plus de moyens pour plus d'efficacité
- ▶ Image des FSI et confiance
- ▶ Gouvernance et coopération
- ▶ Recrutement et formation

